

« Formation Permis d'exploitation » D'un débit de boisson Agréée par le ministère de l'intérieur

Objectif de La formation

La loi oblige de suivre une formation « Permis d'exploitation » avant l'ouverture d'un établissement vendant de l'alcool.

Maîtriser l'environnement juridique des débits de boissons
Appliquer les conditions liées à l'ouverture d'un bar, restaurant...
Respecter les obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons
Repérer les éléments de la réglementation locale

Public : Tout public

Durée : 20 heures

Tarif : 329 euros

Financement : CPF, Plan de développement des compétences, AIF

Prérequis : aucun

Accès à la formation : Entrée et sortie permanente. Action de formation accessible aux publics en situation de handicap

Modalités du dispositif d'évaluation : évaluations des acquis en fin de formation

Validation : attestation de formation

Synopsis de la formation

Maîtriser les conditions d'ouverture d'un débit de boisson ou d'un restaurant

- Le Permis d'Exploitation en détail
- Les différentes licences et catégories de boissons
- Les formalités légales

Identifier le cadre législatif

- Les organisations administratives et juridique
- Les responsabilités pénales et civile
- Les délits et infractions

Assurer les obligations de protection de la sante publique et de protection de l'ordre public

- L'alcool et ses dangers
- Les mineurs
- Les femmes enceintes
- Open bar et « Happy hours »
- Les stupéfiants, le tabac et les jeux
- Les nuisances sonores

Appliquer les obligations liées à l'établissement

- Les Affichages obligatoires
- L'occupation du domaine public
- La vidéo protection
- La sécurité incendie
- L'accessibilité

Respecter les obligations en matière d'hygiène

- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Les documents obligatoires

Appliquer le droit du travail

- L'embauche des salariés
- Les contrats de travail et horaires
- Les obligations

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Méthodes pédagogiques :

La formation est animée par des professionnels du secteur CHR afin qu'elle soit concrète et opérationnelle. Ainsi, les apports théoriques sont complétés par des échanges et études de cas de chaque stagiaire, de son établissement et de ses éventuelles problématiques.

Le formateur utilise des supports audiovisuels et les documents importants sont remis en même temps que le livret stagiaire.

Lors de la formation plusieurs méthodes et technique sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence. Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation.

Les techniques utilisées sont : mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.

Moyens pédagogiques : Ressources et vidéos pédagogiques, échange avec des professionnels de terrain.

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr

04.94.88.58.59

contact@crc-formation.fr

245, avenue de l'université

Le nouveau parc St Clair

83160 LA-VALETTE-DU-VAR

Organisme de formation déclaré

N° activité : 93830543293 Accrédité DRAAF : 9303453962017